



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 25499

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées les conclusions que tire le Gouvernement de la récente étude britannique sur la nouvelle piste de traitement de la maladie de Parkinson, qui affecte plus de 100 000 personnes dans notre pays. Ce traitement permettrait la production d'un neurotransmetteur, la dopamine, dont la raréfaction est responsable de la survenue de la maladie. Il souhaite savoir, notamment, dans quelle mesure les autorités sanitaires comptent tirer profit de cette étude.

Texte de la réponse

La recherche thérapeutique contre la maladie de Parkinson est active. Les axes sont médicamenteux d'une part (en particulier la neuroprotection) et chirurgicaux d'autre part (en particulier la stimulation cérébrale profonde à haute fréquence par électrodes implantées en chirurgie stéréotaxique). Une autre piste est constituée par les greffes de neurones dopaminergiques embryonnaires dont le développement est tributaire de considérations techniques et bioéthiques. Dans ce chapitre, un essai original non contrôlé britannique a apporté des résultats positifs avec une réduction de 30 à 60 % des périodes de blocages. Il s'agissait d'une greffe unilatérale, dans le cerveau de six personnes atteintes de la maladie de Parkinson, de cellules souches épithéliales pigmentaires de la rétine qui ont la propriété de synthétiser et de délivrer de la dopamine, le neurotransmetteur manquant, cellules incorporées à (des micro-transporteurs biologiques. Il est trop tôt pour en tirer des conclusions, un essai en double aveugle (greffe contre un simple trou de trépan sans greffe) est en cours, pratiqué par un centre anglais, dont les résultats seront connus d'ici quelques mois à quelques années. Enfin, la recherche génétique se poursuit avec efficacité, qui permettra sans doute à partir des anomalies du génome en cours d'identification de déterminer les anomalies du protéome et peut-être d'envisager des traitements neuroprotecteurs plus efficaces car spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25499

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7411

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9488